



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0107

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie

Objet :	Stationnement : PASS stationnement artisans : élargissement des métiers éligibles
----------------	---

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Par délibération n°6 du 8 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Pass Stationnement artisans, toutes zones, au tarif de 275 € par an et par véhicule.

Les activités éligibles à ce Pass définies par les codes NAF sont :

- 4321AB : Installation électrique

Délibération n° DEL_2025_0107 du lundi 30 juin 2025

- 4322AZ : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
- 4322BA : Installation et entretien de climatisation et chaufferie
- 4322BB : Installation de chauffage individuel
- 4332AA : Menuiserie bois
- 4332AB : Menuiserie PVC
- 4332BB : Métallerie, serrurerie
- 4334ZA : Travaux de miroiterie de bâtiment, vitrerie
- 2825ZB : Fabrication de réfrigération industrielle
- 4331ZA : Plâtrerie et peintures
- 4399C et 4312A : Travaux de maçonnerie et terrassement

Depuis, des professionnels non inclus dans cette liste initiale, ont demandé son élargissement à leurs métiers. Une réflexion a été menée et il est proposé de compléter cette liste avec des codes NAF éligibles supplémentaires :

- 2825ZB : Fabrication de réfrigération industrielle
- 4329BD : Autres travaux d'installation divers
- 3312Z : Réparation de machines et d'équipements mécaniques
- 4331ZA : Travaux de plâtrerie d'extérieur
- 3312ZB : Réparation d'autres machines
- 4331ZB : Travaux de plâtrerie d'intérieur
- 3314ZZ : Réparation d'équipements électriques
- 3320AZ : Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
- 3320BZ : Installation de machines et équipements mécaniques
- 3530Z : Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
- 4332CZ : Agencement de lieux de vente
- 3900ZP : Désamiantage
- 4333ZZ : Travaux de revêtement des sols et des murs
- 4120BB : Réhabilitation des bâtiments
- 4321AA : Installation d'antennes
- 4334ZC : Travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie
- 4334ZD : Travaux de peinture en lettres sur bâtiments
- 4339ZZ : Autres travaux de finition
- 4391BZ : Travaux de couverture par éléments
- 4399AZ : Travaux d'étanchéification
- 4322BC : Entretien de chaudières domestiques

- 8121ZZ : Nettoyage courant des bâtiments
- 4329AZ : Travaux d'isolation
- 8122ZZ : Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
- 4329BA : Installation d'ascenseurs
- 8129AZ : Désinfection, désinsectisation, dératisation
- 4329BB : Montage de clôtures et de grilles
- 9511ZZ : Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- 4329BC : Installation de stores et bannes
- 9522ZB : Réparation d'appareils électroménagers.

Les autres conditions d'application de ce tarif « Pass stationnement artisans, toutes zones » 275 € par an et par véhicule restent inchangés. Il est valable sur les zones verte et orange et il est réservé aux véhicules utilitaires des entreprises domiciliées dans l'Agglomération du Puy-en-Velay.

Pour information, en 2025 13 Pass artisans sont actifs.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification de la délibération n°6 du 8 juillet 2022 « stationnement : abonnement Pass'artisans » qui élargit la liste des activités artisanales éligibles au Pass artisans conformément aux codes NAF précités.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025